

FIBROCIMENT



Qu'est-ce que le fibrociment ?

L'amiante-ciment ou le fibrociment est composé de fibres d'amiante liées dans du ciment.

Les plaques de fibrociment en amiante-ciment, qu'est-ce que c'est ?

Ce matériau est souvent situé dans des tôles ondulées, dans les tuyaux ou colonnes (cheminée et d'eau) et en usage ornemental (notamment en pots de fleurs) et même si ce produit est interdit en France depuis 1997, de très nombreuses constructions actuelles en contiennent encore de manière importante.

Le fibrociment en lui-même n'est pas dangereux s'il est intact, il le devient au moment où il est cassé, gratté ou perforé. Dans ce cas, les particules amiantées peuvent se détacher et venir s'installer dans les alvéoles pulmonaires, générant un risque avéré de cancer.

Pour les particuliers et professionnels, c'est une réelle contrainte de s'en débarrasser car ce sont des enlèvements souvent très coûteux ou pas (si c'est jeté dans la nature*) pour le volume concerné.

*Amiante jetée en dépôt sauvages :

Dépôts sauvages : Risque jusqu'à 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans d'emprisonnement.

Faire évacuer ses déchets amiantés et fibrociment : quels sont les prix ?

Souvent utilisée dans le bâtiment pour ses propriétés isolantes et résistantes au feu, l'amiante représente la première cause de décès et de maladies graves liées au travail. De ce fait, faire enlever ses déchets amiantés est souvent cher et compliqué...

Amiante et fibrociment : Quels sont les dangers ?

Généralement utilisées dans les tuyaux et colonnes de cheminée et d'eau, les tôles ondulées mais aussi en usage ornemental; l'amiante a été interdite dès 1997 en France. Malgré cela, de nombreux bâtiments en contiennent encore des quantités importantes.

Le mode de contamination se fait par voies respiratoires : des fibres d'amiante se détachent de la matière, et sont ensuite inspirées en se positionnant sur les parois pulmonaires.

L'exposition prolongée ou non à ce type de matériau peut provoquer deux types d'affection :

- Les maladies non cancéreuses, qui diminuent les capacités respiratoires et provoquent des toux chroniques, essoufflement, douleurs et dans les pires cas, un arrêt respiratoire.
- Les maladies cancéreuses, qui touchent les poumons, la plèvre, mais aussi le larynx, le tube digestif, le péricarde et le péritoine. Les premiers symptômes de ces cancers apparaissent généralement entre 20 et 40 ans suivant les premières expositions à l'amiante.

Le bon protocole pour vos déchets d'amiante

Il existe deux types de déchets d'amiante et chacun à une réglementation bien spécifique :

- Les déchets d'amiante libre (non intègre) sont les matériaux friables, qu'ils soient seuls ou mélangés, ainsi que les équipements ayant eux aussi été contaminés (bâches, outils, chiffons, sacs d'aspirateurs...).

Ces déchets doivent être conditionnés directement sur chantier dans un premier sac étanche qui sera lui-même mis dans un autre sac étanche avec l'étiquette amiante dessus.

Chaque sac devra être étiqueté et accompagné d'un BSDA (Bordereau de suivi des déchets d'amiante). Ces déchets d'amiante libre doivent être déposés et récupérés en ISDD (Installation de Stockage des Déchets Dangereux) ou dans une unité de vitrification. Son élimination peut également se faire dans une installation d'inertage, par four à torche plasma par exemple.

Si vous n'avez pas les moyens logistiques et de les déposer en déchetterie spécialisée, nous pouvons venir les collecter directement sur chantier appelez-nous au 01 73 72 24 80 pour échanger sur votre problématique ou complétez notre formulaire de demande de devis.

- Les déchets d'amiante lié (intègre), lorsque l'amiante est lié à un support inerte (plastique, ciment, revêtement routier) comme c'est le cas pour le fibrociment.

Ces déchets devront eux aussi être emballés de manière étanche avec étiquette. Ils peuvent être éliminés dans des ISDD si leur intégrité n'a pas pu être conservée ou encore ISDND disposant d'alvéoles spécifiques si leur intégrité est conservée.

